

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le 14/12/1988

N° 3598 /15.08.01

Monsieur le Président de la
Fédération Rwandaise de
Football Amateur
K I G A L I

OBJET: Utilisation du Stade
National AMAHORO et
Coupe pour la compétition de la "COUPE DES
PLUS GRANDS CLUBS DE LA
SAISON" édition 1988.

Monsieur le Président,

Faisant suite à votre lettre n°
261/BF/88 du 02 Décembre 1988 relative à l'objet repris
en marge, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance
que l'utilisation du Stade National AMAHORO de Remera
vous est accordée ainsi qu'une Coupe pour la compétition
de la "COUPE DES PLUS GRANDS CLUBS DE LA SAISON" édition
1988.

Aussi vous demanderais-je de prendre
toutes les dispositions utiles pour l'organisation de ce
match du 25 Décembre 1988 et de bien vouloir verser 10 %
de recettes brutes réalisées pour la location du Stade.

Veuillez agréer, Monsieur le
Président, l'expression de ma considération distinguée.

C.P.I.à:

- Monsieur le Membre du
Bureau Fédéral de Football
(Tous)

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BEM.-

